



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

L'AUGMENTATION DE 54 % DES FONDS AFFECTÉS AUX PROGRAMMES D'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ EST-ELLE JUSTIFIÉE?

(TORONTO) Dans son Rapport annuel 2008, publié aujourd'hui, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, affirme que les subventions octroyées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté ont progressé de 54 % entre 2001-2002 et 2007-2008, alors que le nombre d'élèves inscrits à ces programmes a augmenté de seulement 5 % durant la même période.

« Les résultats des tests provinciaux montrent que le rendement des élèves s'est amélioré depuis notre dernière vérification, en 2001, a ajouté M. McCarter. Cependant, le Ministère et les conseils scolaires doivent aller encore plus loin pour s'assurer que les investissements supplémentaires substantiels aident les élèves ayant des besoins particuliers à mieux réussir. »

Cette constatation a été faite lors d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur les subventions octroyées par le Ministère aux 72 conseils scolaires publics de la province pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Ces subventions, d'une valeur totale de 2,1 milliards de dollars en 2007-2008, représentent 12 % des subventions de fonctionnement que le Ministère verse chaque année aux conseils scolaires.

Le vérificateur a notamment prélevé un échantillon de plans d'enseignement individualisés (PEI), que les écoles doivent préparer pour tous les élèves inscrits à des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté. Cinquante pour cent (50 %) des PEI avaient été préparés dans les délais, comparativement à 17 % au moment de la vérification de 2001. Cependant, les PEI « n'étaient pas tous de qualité égale » en ce qui concerne l'établissement des buts et des attentes d'apprentissage pour aider à évaluer les progrès des élèves.

Le vérificateur a également constaté ce qui suit :

- Dans certains cas, les bulletins scolaires des élèves ayant des besoins particuliers escamotaient les questions de rendement sans donner aux parents une bonne idée des progrès accomplis.
- Les conseils scolaires visités par le vérificateur ne recueillaient pas suffisamment d'information sur les besoins des élèves, les programmes offerts et les résultats obtenus pour assurer l'efficacité de la planification et de la prestation des services, surveiller les programmes et recenser les bonnes pratiques.
- Les comités scolaires prennent des « décisions importantes concernant l'éducation des élèves en difficulté, mais ne consignent pas comme il se doit les motifs à l'appui de leurs décisions ».

-30-

Renseignements :
Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336